



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFETE D'EURE ET LOIR

*Direction Départementale des Territoires  
de l'Eure et Loir*

*Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat  
S.A.U.H.*

*Bureau Anah*

## **ARRETE 2017 – N°DDT28-SAUH-BAnah-2017-01-01**

### **portant composition modificative de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH)**

**La Préfete d'Eure-et-Loir,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment son article R. 321-10,

**Vu** le décret gouvernance n° 2009-1625 du 24 décembre 2009 portant réforme de l'Anah,

**Vu** le décret n°2017-831 du 5 mai 2017 relatif à l'organisation et aux aides de l'Agence modifiant la composition de la CLAH,

**Vu** l'arrêté 2016-N°DDT28-SAUH-BHPr-2016-01 en date du 18 mars 2016 portant composition de la CLAH pour 3 ans,

**Vu** l'arrêté modificatif 2016-N°DDT28-SAUH-BHPr-2016-02-07 en date du 6 septembre 2016 portant modification de la composition de la CLAH,

**Vu** l'arrêté 2017-N°DDT28-SAUH-BAnah-2017-01 en date du 20 février 2017 portant modification de la composition de la CLAH,

**Vu** les réponses des différents organismes consultés,

### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

La Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat est modifiée et composée comme suit :

#### **A/ Membres de Droit**

- Madame la Déléguée de l'Agence Nationale pour l'Habitat dans le département ou son représentant.

#### **B/ Membres nommés jusqu'au 18 mars 2019 à compter de la date du présent arrêté**

##### **1) En qualité de représentant des associés collecteurs de l'Union d'économie sociale du logement**

###### Membre titulaire

- Monsieur Thierry REPELLIN, représentant Action Logement

###### Membre suppléant

- Madame Florence HUVET, représentant Action Logement

##### **2) En qualité de représentant des propriétaires**

###### Membre titulaire

- Madame Gisèle CIRON de la chambre des propriétaires d'Eure et Loir, UNPI 28

###### Membre suppléant

- Monsieur René MARTY de la chambre des propriétaires d'Eure et Loir, UNPI 28

##### **3) En qualité de personne qualifiée dans le domaine du logement**

###### Membre titulaire

- Madame Sophie CHANUT, architecte

###### Membre suppléant

- Monsieur Yves Marie BOHEC, architecte, Vice-Président de l'Union des Architectes 28

##### **4) En qualité de personnes qualifiées pour leurs compétences dans le domaine social**

###### **4-1 – Première personne qualifiée pour ses compétences dans le domaine social**

###### Membre titulaire

- M. Didier RIGAUD, de la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure et Loir.

###### Membre suppléant

- Mme Murielle PERROT, de la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure et Loir.

###### **4-2 – Deuxième personne qualifiée pour ses compétences dans le domaine social**

###### Membre titulaire

- M Edouard LEBIAN, représentant le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir.

###### Membre suppléant

- Mme Valérie LE MOULLEC, représentant le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir.

## **5) En qualité de représentant des locataires**

### Membre titulaire

- Monsieur Maurice BACLE, de la Confédération nationale du logement, Fédération d'Eure et Loir

### Membre suppléant

- Madame Martine HERVET, de la Confédération nationale du logement, Fédération d'Eure et Loir

### Article 2 :

Le présent arrêté entre en application à compter de sa signature.

### Article 3 :

La Secrétaire Générale de la Préfecture et la Déléguée Territoriale de l'Agence dans le département sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département d'Eure-et-Loir.

Fait à Chartres, le **27 JUIN 2017**

**La Préfete d'Eure-et-Loir,**

**Sophie BROCAS**  


